



Plan

- I- Qu'est-ce que la mondialisation ?
- II- Mondialisation ou démondialisation ?
- III- Mondialisation et environnement : des enjeux contradictoires ?

I- Qu'est-ce que la mondialisation ?

La mondialisation, un phénomène non neuf

- **Un thème en vogue**

- Dans l'imaginaire collectif, la mondialisation est synonyme tout à la fois de l'intégration des marchés, de l'essor des échanges, de la circulation plus rapide de l'information et des flux de capitaux, de la mobilité des firmes et...de migrations des hommes.
- Terme en vogue, source de beaucoup d'ambiguïtés...

- **Un phénomène non neuf**

- Jean Bouvier : « **Il faut se méfier de la nouveauté qui n'est souvent qu'ignorance de l'histoire** » !
- En 1933, Arnold van Gennep parle d'un mondialisme croissant : « nous vivons en plein dans ce que je nommerais la mondialisation de l'Humanité ».

La mondialisation et ses figures multiples

* Philippe Moreau-Defarges,
La mondialisation, PUF,
Coll. Que Sais-je ? 2016

** Michel-Henry Bouchet,
La globalisation, Pearson
Education, 2005.

- **La mondialisation***

- Elle correspond à la généralisation des interconnexions géographiques entre les produits, les économies, les marchés et les firmes, d'une manière qui implique un nombre croissant de pays, y compris les PVD...

- **La globalisation****

- Phénomène d'internationalisation des opérations productives, commerciales et financières qui se caractérise par un nouveau jeu d'acteurs, lesquels conçoivent de plus en plus leurs activités et leurs objectifs d'emblée au niveau mondial. Les stratégies des acteurs peuvent être aussi bien convergentes que divergentes...

- **La glocalisation**

- Un compromis entre « globalisation » et « localisation » qui porte à adapter des stratégies globales (mondiales) aux conditions locales.
- La glocalisation est donc une globalisation qui se donne des limites en évitant notamment d'ignorer la réalité des « territoires »...

L'essor du commerce international : la dimension la plus visible de la mondialisation

* OMC, Examen statistique du commerce mondial, 2017.

- **Un croissance irrésistible entre 1948 et 2014***
 - Le commerce mondial de marchandises a bondi de 59 Mds\$ en 1948 à 18 494 Mds\$ en 2014, soit une multiplication par 314 en 66 ans. Aucune autre grandeur économique n'a progressé autant en si peu de temps..
- **Toutefois, une évolution saccadée et incertaine**
 - En 2015, le commerce a reculé de 15,7% par rapport à 2014. de nouveau , une baisse est enregistrée en 2016 : -0,8%. En deux ans, c'est donc un recul cumulé de **16,5%**.
 - Le phénomène n'est pas nouveau, le commerce international de marchandises a déjà essuyé une chute drastique de **17,3% en 2009** par rapport à 2008.

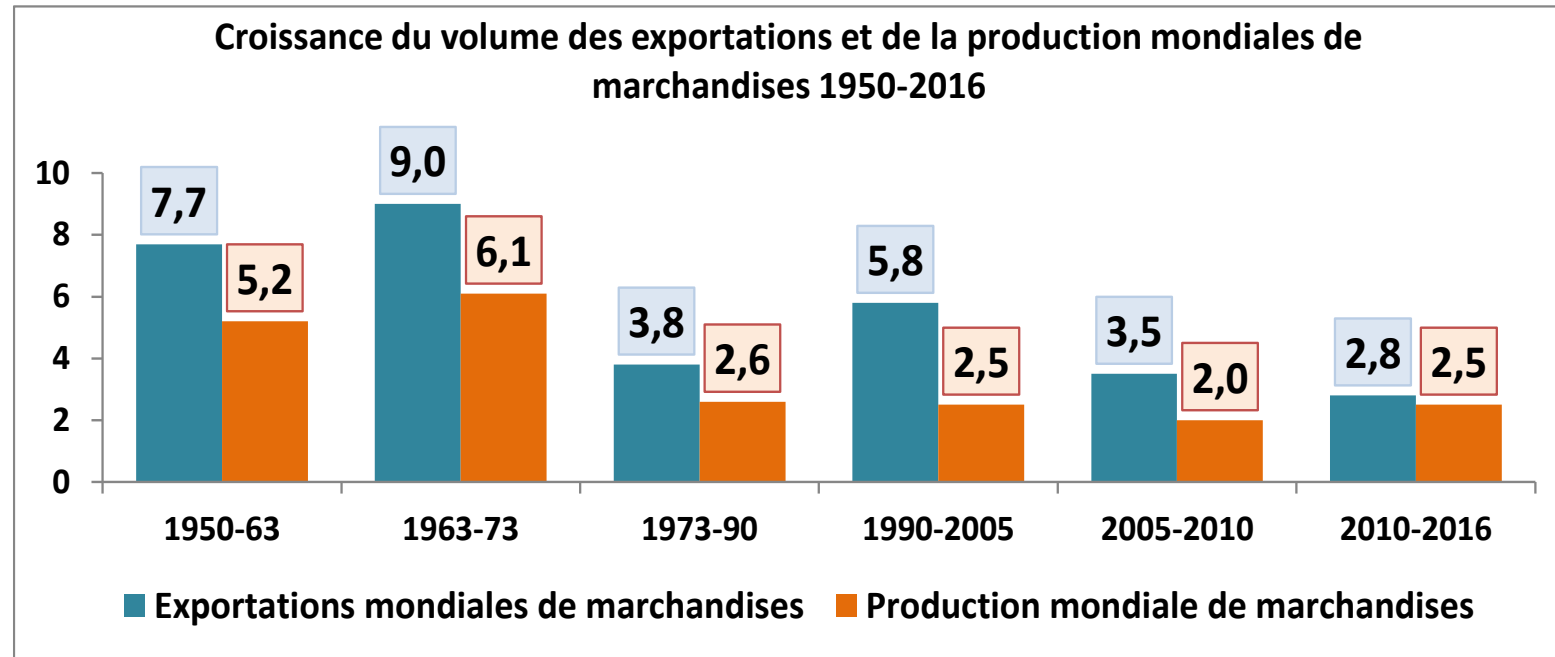
Le commerce mondial de marchandises (1948-2016)

Exportations mondiales de marchandises, par région et par certaines économies (1948-2015)

En Mds\$	1948	1953	1963	1973	1983	1993	2003	2014	2015	2016
Monde	59	84	157	579	1838	3688	7380	18494	15985	15464
En % du total mondial	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Amérique du Nord	28,1	24,8	19,9	17,3	16,8	17,9	15,8	13,5	14,4	14,3
États-Unis	21,7	18,8	14,9	12,3	11,2	12,6	9,8	8,8	9,4	9,4
Canada	5,5	5,2	4,3	4,6	4,2	3,9	3,7	2,6	2,6	2,5
Mexique	0,9	0,7	0,6	0,4	1,4	1,4	2,2	2,1	2,4	2,4
Amérique du Sud et centrale	11,3	9,7	6,4	4,3	4,5	3,0	3,0	3,8	3,4	3,3
Brésil	2,0	1,8	0,9	1,1	1,2	1,0	1,0	1,2	1,2	1,2
Europe	35,1	39,4	47,8	50,9	43,5	45,3	45,9	36,8	37,3	38,4
Allemagne	1,4	5,3	9,3	11,7	9,2	10,3	10,2	8,2	8,3	8,7
Pays-Bas	2,0	3,0	3,6	4,7	3,5	3,8	4,0	3,6	3,5	3,7
France	3,4	4,8	5,2	6,3	5,2	6,0	5,3	3,2	3,2	3,2
Royaume-Uni	11,3	9,0	7,8	5,1	5,0	4,9	4,1	3,0	2,8	2,6
Ex-URSS (1948-83) et CEI (1993-2015)	2,2	3,5	4,6	3,7	5,0	1,5	2,6	4,0	3,1	2,7
Afrique	7,3	6,5	5,7	4,8	4,5	2,5	2,4	3,0	2,4	2,2
Moyen-Orient	2,0	2,7	3,2	4,1	6,7	3,5	4,1	7,0	5,3	5,0
Asie	14,0	13,4	12,5	14,9	19,1	26,0	26,1	32,0	34,2	34,0
Chine	0,9	1,2	1,3	1,0	1,2	2,5	5,9	12,7	14,2	13,6
Japon	0,4	1,5	3,5	6,4	8,0	9,8	6,4	3,7	3,9	4,2
Inde	2,2	1,3	1,0	0,5	0,5	0,6	0,8	1,7	1,7	1,7
Six pays commerçants de l'Asie de l'Est	3,4	3,0	2,5	3,6	5,8	9,6	9,6	9,6	9,9	9,9
Pour mémoire:										
UE	-	-	24,5	37,0	31,3	37,3	42,4	33,3	33,7	34,7
Membres du GATT/OMC	63,4	69,6	75,0	84,1	77,0	89,0	94,3	97,3	98,3	98,4

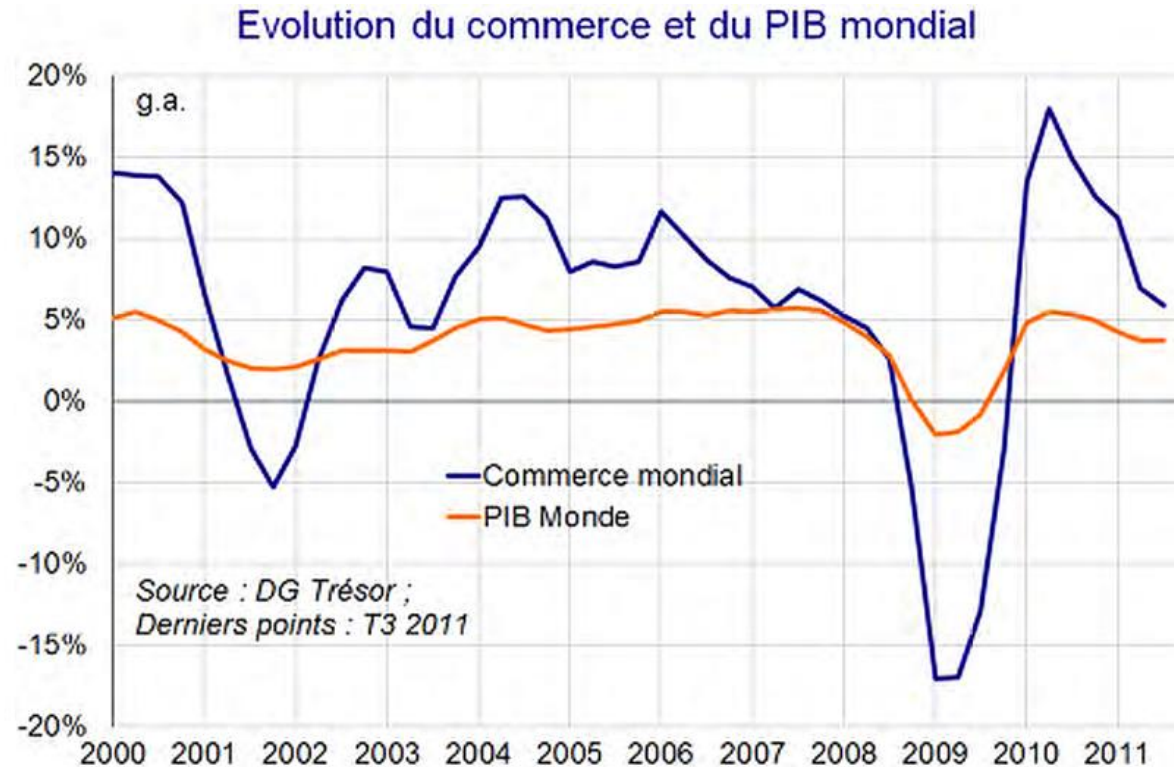
Source : OMC, Examen statistique du commerce mondial, 2017.

Le commerce mondial croît plus vite que le PIB mondial, mais la tendance est baissière



A partir de : Examen statistique du commerce mondial 2017.

Les oscillations du commerce mondial : un phénomène régulier



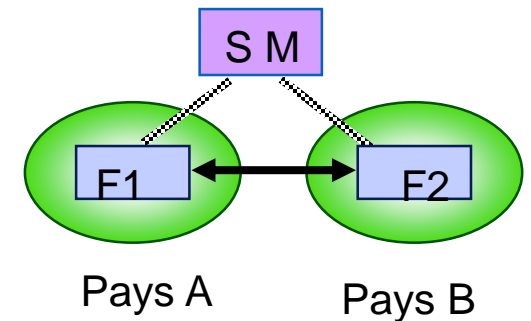
Source : Banque de France, Résultats du commerce extérieur en 2011, Février 2012.

La FMN figure représentative de la mondialisation

Pour la CNUCED, la FMN comprend une société mère (SM) et des filiales (F1, F2, F3, etc.) implantées à l'étranger. La SM exerce un contrôle sur les actifs des firmes étrangères cibles en possédant au moins 10% de leur capital, seuil considéré comme permettant d'exercer un « réel » contrôle. La production à l'étranger, et pas seulement la distribution, semble être l'une des caractéristiques des FMN.

Selon la CNUCED recensait, en 2016, environ 94 000 FMN et 870 000 filiales étrangères. Il y en avait 35 000 seulement en 1992. Le nombre de FMN a été multiplié par 3 environ en 20 ans et par 12 en 32 ans.

Sur le nombre ainsi recensé, environ Les $\frac{3}{4}$ ont pour origine les pays développés et $\frac{1}{4}$ proviennent de pays en développement.



Classement mondial des 10 FMN les plus importantes

Classement des 10 premières FMN dans le monde en 2016

Rang	Nom	Siège social	Pays	CA	Bénéfices	Nb salariés	Activité
				(millions \$)	(millions \$)		
1.	Walmart	Bentonville	USA	485 873	13 643	2 300 000	Com. détail
2.	State Grid	Pékin	Chine	315 199	9 571	926 067	Electricité
3.	Sinopec	Pékin	Chine	267 518	1 258	713 288	Pétrole
4.	China National Petroleum Corporation	Pékin	Chine	262 573	1 867	1 512 048	Pétrole
5.	Toyota Motor	Toyota	Japon	254 694	16 899	364 445	Automobile
6.	Volkswagen	Wolfsbourg	Allemagne	240 264	5 937	626 715	Automobile
7.	Royal Dutch Shell	La Haye	Pays-Bas	240 033	4 575	89 000	Pétrole
8.	Berkshire Hathaway	Omaha	USA	223 604	24 074	367 700	Conglomérat
9.	Apple	Cupertino	USA	215 639	45 687	116 000	Technologie
10.	Exxon-Mobil	Irving	USA	205 004	7 840	72 700	Pétrole

Source : Fortune Global 500 – 2017.

Classement du « TOP 15 » des FMN françaises

Classement des 15 FMN françaises les plus importantes selon le CA (Ms€ 2016)

Rang	Nom	Siège social	CA (Ms€)	Bénéfice (Ms€)	Nb Salariés	Activité	Classement mondial
1.	Axa	Paris	149 461	6 999	95 728	Assurances	▼ 27
2.	Total	Courbevoie	149 099	8 631	98 277	Pétrole	▲ 28
3.	BNP Paribas	Paris	117 375	8 746	189 506	Banque	▼ 44
4.	Groupe Carrefour	B-Billancourt	91 276	-599	378 923	Com. détail	▼ 68
5.	Crédit agricole	Paris	84 222	4 113	73 707	Banque	▼ 82
6.	EDF	Paris	78 490	3 577	151 073	Énergie	▼ 94
7.	Engie	Courbevoie	75 279	1 604	155 128	Énergie	▼ 104
8.	Groupe PSA	R-Malmaison	73 506	2 174	177 757	Automobile	▲ 108
9.	Société générale	Paris	69 948	3 163	153 128	Banque	▼ 121
10.	Renault	B-Billancourt	66 247	5 765	181 344	Automobile	▲ 134
11.	BPCE	Paris	61 128	3 409	104 770	Banque	▼ 151
12.	Auchan Holding	Croix	60 028	310	341 349	Com. détail	▼ 156
13.	Finatis (Casino.etc)	Paris	51 578	-67	231 544	Com. détail	▲ 196
14.	CNP Assurances	Paris	50 737	1 448	5 171	Assurances	▼ 201
15.	Christian Dior	Paris	49 221	2 525	131 310	Luxe	▲ 208

Source : Fortune Global 500 – 2017.

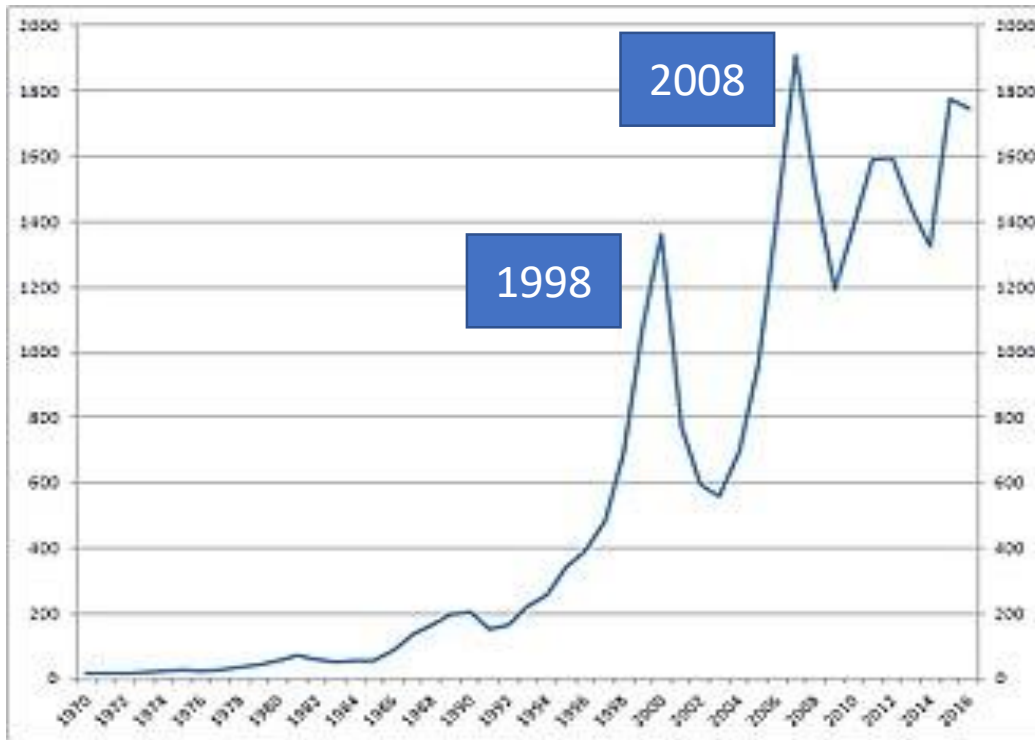
II- Mondialisation ou démondialisation ?

Plusieurs facteurs continuent de jouer en faveur de la mondialisation

* Gilles Ardinat,
Géographie de la
compétitivité, PUF, 2013.

- **La mondialisation, moteur de l'histoire de l'humanité***
 - L'essor des investissements internationaux ralentit, mais se maintient en bénéficiant de la poursuite des délocalisation d'entreprises.
 - La réduction des barrières à la circulation des biens et des services, qui s'est amorcé sous l'égide du GATT (1947-94) puis de l'OMC (depuis 1995), se poursuit aujourd'hui dans un cadre bilatéral, régional et/ou plurilatéral.
 - La mondialisation est favorisée par **le réveil des pays du Sud**. La révolution industrielle a mis un siècle pour s'accomplir en Europe et aux États-Unis. Elle s'est réalisée en quelques décennies seulement dans la zone Asie-Pacifique.
 - La stratégie de compétitivité des FMN continue de jouer sur l'internationalisation des approvisionnements et des processus de production (DIPP).
 - La fin de la guerre froide et le déclin des affrontements Nord-Sud.

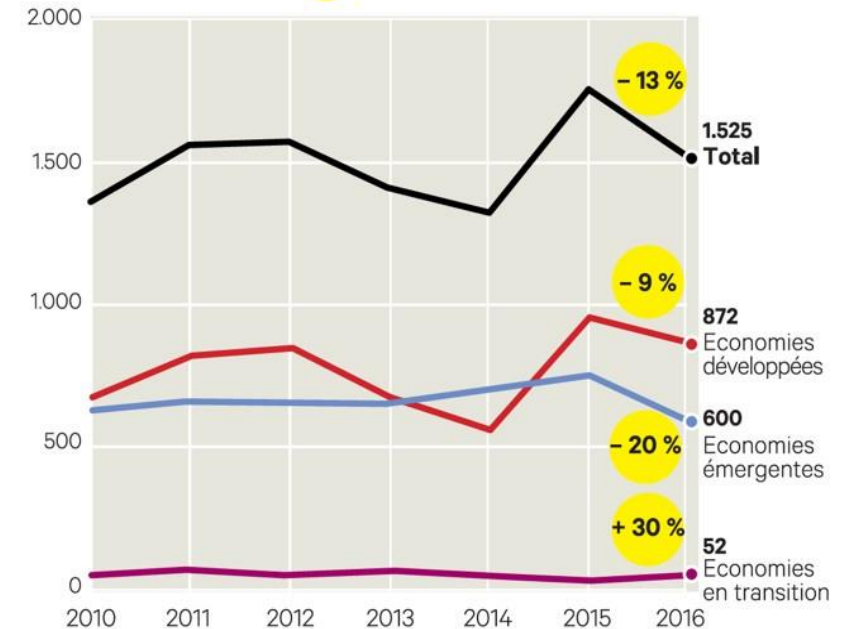
Selon la CNUCED, les flux d'IDE ralentissent, mais leur niveau reste supérieur à celui d'avant la crise de 2009



Les investissements à l'étranger par destinations

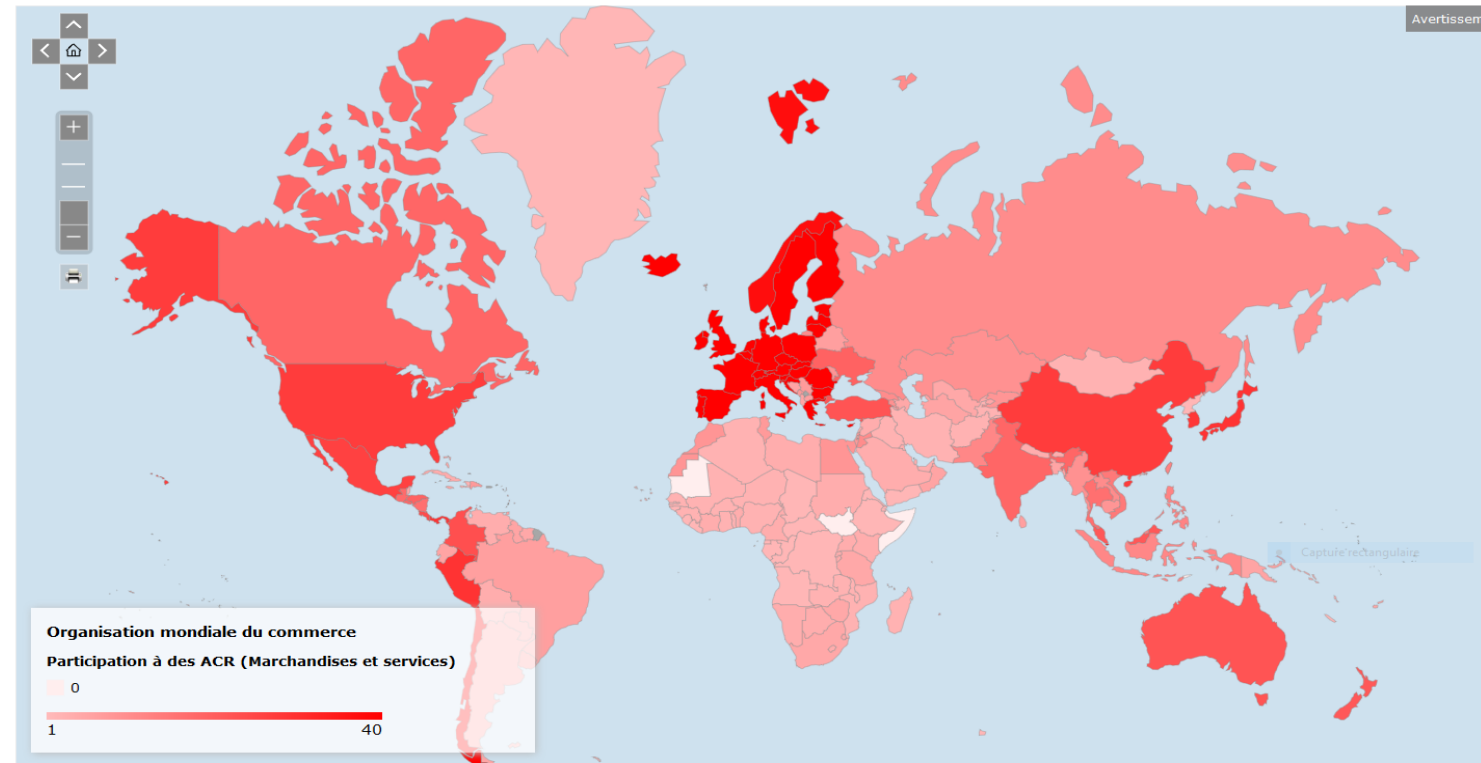
En milliards de dollars

xx % Variation 2016/2015



« LES ÉCHOS » / SOURCE : CNUCED

L'implication dans les ACR par zone géographique



Note: Les statistiques de l'OMC sur les ACR sont établies sur la base des prescriptions en matière de notifications et non en fonction du nombre concret d'ACR. Ainsi, dans le cas d'un ACR visant à la fois les marchandises et les services, deux notifications sont recensées (une pour les marchandises et une autre pour les services), même si concrètement il s'agit d'un seul ACR.

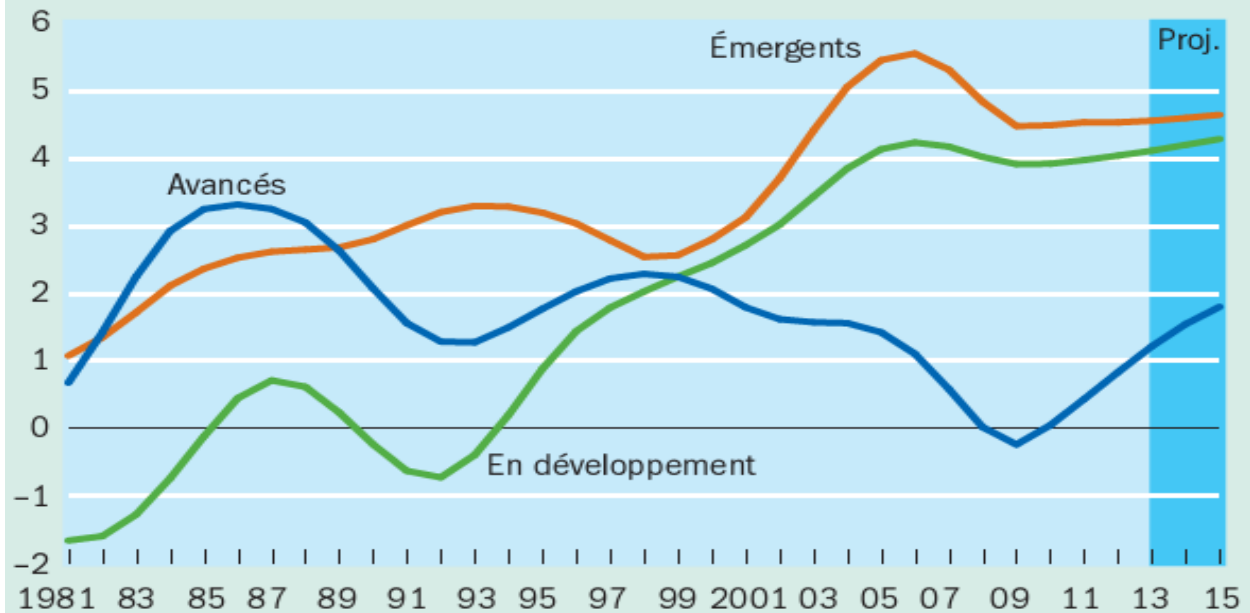
Source : OMC, Statistiques du commerce international, 2016.

Selon l'OCDE, l'internationalisation de la production et des échanges sert le dynamisme de l'économie mondiale

Différence durable

Les pays émergents et en développement connaissent une croissance à long terme beaucoup plus rapide que les pays avancés, notamment depuis le début du siècle.

(taux de croissance tendancielle par habitant, en pourcentage)



D'autres facteurs jouent à contre-courant

- **La mondialisation contrariée par la « croissance séculaire » ?**
 - Un contexte économique durablement déprimé s'est installé depuis 2009. Il est caractérisé par une demande mondiale qui croît moins vite que l'offre mondiale. Il s'ensuit que le commerce international joue moins favorablement à l'avantage de la production et de l'emploi domestiques.
 - La rivalités entre les nations augmentent ostensiblement. Au lieu d'apparaître comme complémentaires les uns des autres, les nations apparaissent plutôt comme déloyales les unes par rapport aux autres.
 - D'où la tentation du recours au « néoprotectionnisme ».
- **La mondialisation-démondialisation dans l'histoire du capitalisme**
 - Les années 1920-30 avaient déjà été marquées par le recul de la croissance et des échanges internationaux.
 - A très long terme, **une alternance entre périodes de libéralisation des échanges et périodes de retour à la protection qui se superposent aux périodes de prospérité et de crise...**

III- Mondialisation et environnement : des enjeux contradictoires ?

Le principe n° 1 de l'OMC : la non-discrimination

OMC

Création : 1995
Siège : Genève
Membres : 164
Observateurs : 24
Couvre : 98% du commerce int.



Alberto Azevedo (Brésil)
Directeur général

• Règle n° 1 : la réciprocité

- Chaque partie s'engage à réduire ses barrières dans une proportion égale aux avantages accordés par les autres

• Règle n° 2 : la Clause de la nation la plus favorisée (CNPF)

- Les avantages que s'accordent mutuellement deux (des) pays sont étendus à tous. C'est la règle de la consolidation des

• Règle n° 3 : la règle du traitement national

- Les conditions d'accès au marché doivent être identiques pour tous
- La concurrence ne doit pas être altérée par des mesures discriminatoires : producteurs domestiques et importateurs doivent être traités de façon identique
- La protection de l'environnement peut justifier des restrictions au commerce, mais à la condition que les producteurs locaux soient soumis identiquement aux mêmes règles (Art. 20)

Principe n° 2 de l'OMC : l'élimination des restrictions quantitatives aux échanges

- **Un objectif : l'élimination des restrictions aux échanges**
 - Plusieurs variantes : la prohibition, le contingentement, etc.
 - Le but est d'éliminer les restrictions et pas seulement de les réduire (Art. 11)
- **Cependant, des exceptions sont prévues**
 - Lorsqu'un pays souffre d'un retard important de productivité qui a pour effet une récession et/ou un développement du chômage
 - Lorsqu'un pays souffre d'un déséquilibre grave de sa balance des paiements qui menace ses réserves de change

Principe n° 3 de l'OMC : l'intervention contre les pratiques concurrentielles déloyales

* Michel Rainelli,
L'Organisation mondiale du
commerce, La Découverte,
Coll. Repères, 2011.

- **L'interdiction du dumping**

- L'OMC autorise qu'un pays victime de dumping puisse se défendre en appliquant des droits anti-dumping
- Le Code anti-dumping prohibe le fait de vendre à l'étranger en-dessous des tarifs domestiques dans les opérations commerciales normales

- **La réglementation des subventions**

- Les subventions ont pour effet de réduire les coûts de production. Elles faussent par conséquent la concurrence
- Les subventions internes pouvant réduire les importations doivent être notifiée au GATT (procédure de consultation)
- **Les subventions externes qui soutiennent les exportations sont interdites** pour les biens manufacturés et tolérées pour les produits de base, sauf si un État détient une position dominante

Les exceptions au régime de l'OMC (2/4)

- **L'article XII (équilibre de la balance des paiements)**
 - Il permet à un membre de l'OMC d'appliquer des restrictions destinées à protéger l'équilibre de la balance des paiements en vue de sauvegarder sa position financière extérieure, sous réserve que ces restrictions n'aillent pas au-delà de ce qui est nécessaire.
- **L'article XIX (clause de sauvegarde)**
 - Il permet à un membre de l'OMC de prendre des mesures de « sauvegarde » pour protéger une industrie nationale contre une augmentation imprévue des importations de tout produit qui cause, ou est susceptible de causer, un « préjudice grave » à cette industrie...

Les exceptions au régime de l'OMC (4/4)

- **L'article XX (protection de la moralité, de la santé et de l'environnement)**
 - Il permet à un membre de l'OMC de prendre des mesures nécessaires à la protection de la moralité publique, de la santé et de la vie des personnes et des animaux et à la conservation des ressources naturelles épuisables.
- **L'article XXIV (Union douanières ou Zones de libre-échange)**
 - C'est l'une des exceptions majeures à la doctrine du multilatéralisme. Il constitue la base juridique des intégrations régionales. Il autorise les « parties contractantes » à établir des « Unions douanières » ou des « Zones de libre-échange » sous certaines conditions (TEC)...

L'OMC contre l'environnement ?

* **Bénédict Mbaiornom Ngaralta,**
La protection de l'environnement
dans le contentieux de l'ORD de
l'OMC, Université Européenne,
2018.

- **L'OMC est surtout le « gendarme » des échanges***

- L'OMC n'est pas tenue de prendre en compte le contexte économique et social intérieur des États s'il n'y a pas entorse aux règles du commerce.
- L'OMC ne peut prendre des mesures de rétorsion contre un pays sous prétexte que son activité affecte l'environnement. En effet, un pays peut imposer des normes de produits, mais des normes de procédés ou d'émission ne peuvent s'appliquer aux productions d'autres pays.
- L'OMC n'est pas tenue par les décisions des autres grandes organisations internationales. Les travaux de l'ONU sur le développement humain ou ceux de l'OIT sur le « travail décent » et les conditions de rémunération ne peuvent recevoir une application directe (cf. clause sociale).
- Un pays peut imposer une réglementation sur ses importations à la condition que ses propres produits y soient également soumis. Cela vient limiter sérieusement la capacité des États qui souhaitent édicter des normes d'émission (ou de pollution) aux produits importés puisque leurs industries risqueraient aussi d'être pénalisées...

Des conflits portés devant l'arbitrage du GATT (1)

- **Interdiction d'importer du thon canadien aux USA**
 - La décision des États-Unis d'interdire les importations de thon canadien sous prétexte de conserver l'espèce a été rejetée par le Conseil du GATT qui note que « les États-Unis n'ont, pour leur part, imposé aucune limitation à leurs propres pêcheurs sur les mêmes espèces de thon » **(1982)**.
- **Interdiction des exportations canadiennes de hareng et de saumon non préparés vers les États-Unis**
 - Il permet à un membre de l'OMC de prendre des mesures de « sauvegarde » pour protéger une industrie nationale contre une augmentation imprévue des importations de tout produit qui cause, ou est susceptible de causer, un « préjudice grave » à cette industrie...**(1988)**.

Des conflits portés devant l'arbitrage de l'ORD (2)

- **Interdiction d'importer du thon mexicain aux USA**
 - Les USA ont interdit l'importation de thons albacores du Mexique car ses pêcheurs utilisent des filets qui prennent dans le même temps des dauphins. L'interdiction s'est étendue aux pays soupçonnés de « blanchir » le thon mexicain. Suite à une plainte déposée par le Mexique, le panel a donné raison à ce pays, les États-Unis n'étant pas fondés à imposer des méthodes de pêche hors de leur territoire (1991).
- **Interdiction d'importer des crevettes thaïlandaises aux USA**
 - Ce conflit ressemble à celui du thon et des dauphins. Les États-Unis ont décidé d'interdire la production et l'importation de crevettes pêchées selon des techniques n'épargnant pas les tortues de mer. Plusieurs pays (Inde, Pakistan, Malaisie et Thaïlande) ont porté l'affaire devant l'ORD. Le panel a jugé que les États-Unis n'étaient pas fondés à imposer des méthodes de pêche hors de leur territoire (1998).

Des conflits portés devant l'arbitrage de l'ORD (3)

- **Interdiction d'importer des produits canadiens à base d'amiante en Europe**
 - L'ORD a rendu sa décision dans le conflit qui opposait la France au Canada dans le dossier de l'interdiction de l'importation de produits d'amiante. La France qui a interdit l'usage de l'amiante depuis 1997, a fait valoir l'article XX en s'appuyant sur une décision de l'UE qui considère les produits en fibrociments comme cancérigènes. De son côté, le Canada a regretté la décision de l'OMC de bannir « des produits qui présentent un véritable progrès » **(2001)**.
- **Le moratoire sur l'importation d'OGM en Europe**
 - Les USA, le Canada et l'Argentine ont décidé de déposer une plainte à l'OMC contre le moratoire décrété par l'UE sur les importations d'OGM. La décision rendue par l'OMC en 2006 était favorable à l'UE en lui reconnaissant le droit de suivre une procédure d'examen des OGM avant de les autoriser, procédure relevant des Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS). Le moratoire ayant été levé entre temps, aucune sanction n'a été demandée **(2003)**.

Des conflits portés devant l'arbitrage de l'ORD (4)

- **Interdiction d'importer des peaux et des produits dérivés du phoque en Europe**
 - L'Europe a décidé d'interdire les importations de peaux et produits dérivés du phoque afin de protester contre les méthodes de chasse pratiquées.
 - Deux dérogations sont prévues : la chasse traditionnelle pratiquée par les Inuits et la chasse à petite échelle pratiquée par certains pays européens (Suède, Finlande et Royaume-Uni), pour réguler la population de phoques et permettre une meilleure gestion des stocks de poissons
 - Le Canada, principal exportateur de ces produits, a contesté cette décision devant OMC exigeant que lui soit reconnue une pratique de la chasse au phoque « sans cruauté et durable » (2009).

Des conflits portés devant l'arbitrage de l'ORD (5)

- **Interdiction d'importer du bœuf « hormoné » en Europe**

- Ce conflit remonte à **1988**. Les États-Unis et le Canada ont alors porté plainte contre l'UE car celle-ci avait décidé d'interdire, pour des raisons sanitaires, les importations de viande contenant des hormones de croissance.
- L'ORD a désavoué l'Europe qui ne pouvait faire la preuve des effets négatifs des hormones sur la santé. Le refus de l'Europe de lever ses restrictions a entraîné des menaces de rétorsion (dont le triplement des droits sur le Roquefort).
- Ce conflit a trouvé une première issue le 6 mai 2009, juste avant la mise en application du train de rétorsions prévue pour le 9 mai. En échange de l'abandon de ces sanctions, les USA ont obtenu de nouveaux quotas pour leur bœuf de qualité supérieure « sans hormone ».
- L'UE a très récemment souhaité entamer des discussions avec les États-Unis pour voir « si un nouveau quota d'importation de bœuf de haute qualité peut-être alloué aux États-Unis sans revenir sur l'interdiction européenne du bœuf aux hormones » (**Phil Hogan, septembre 2018**).

Les dangers de la spécialisation internationale

* Caroline London ,
Commerce et Environnement,
PUF, Coll. Que Sais-Je ?, 2001.



- **La spécialisation peut être ruineuse pour l'environnement**
 - La spécialisation peut entraîner un pillage systématique des ressources naturelles des pays concernés
 - La spécialisation peut encourager la migration des industries « sales » vers les pays les moins protecteurs de l'environnement
- **Le cas de l'Indonésie (bois et huile de palme)**
 - Plusieurs rapports publiés, notamment par le PNUE et l'UNESCO, montrent que les forêts tropicales d'Indonésie pourraient disparaître, mettant en danger la faune qui en dépend.
 - Les tigres et les rhinocéros de Sumatra de même que l'orang-outang et les espèces forestières de l'éléphant d'Asie connaissent une réduction inquiétante de leurs effectifs.
 - La surexploitation du bois primaire indonésien constitue également un désastre écologique de portée mondiale.

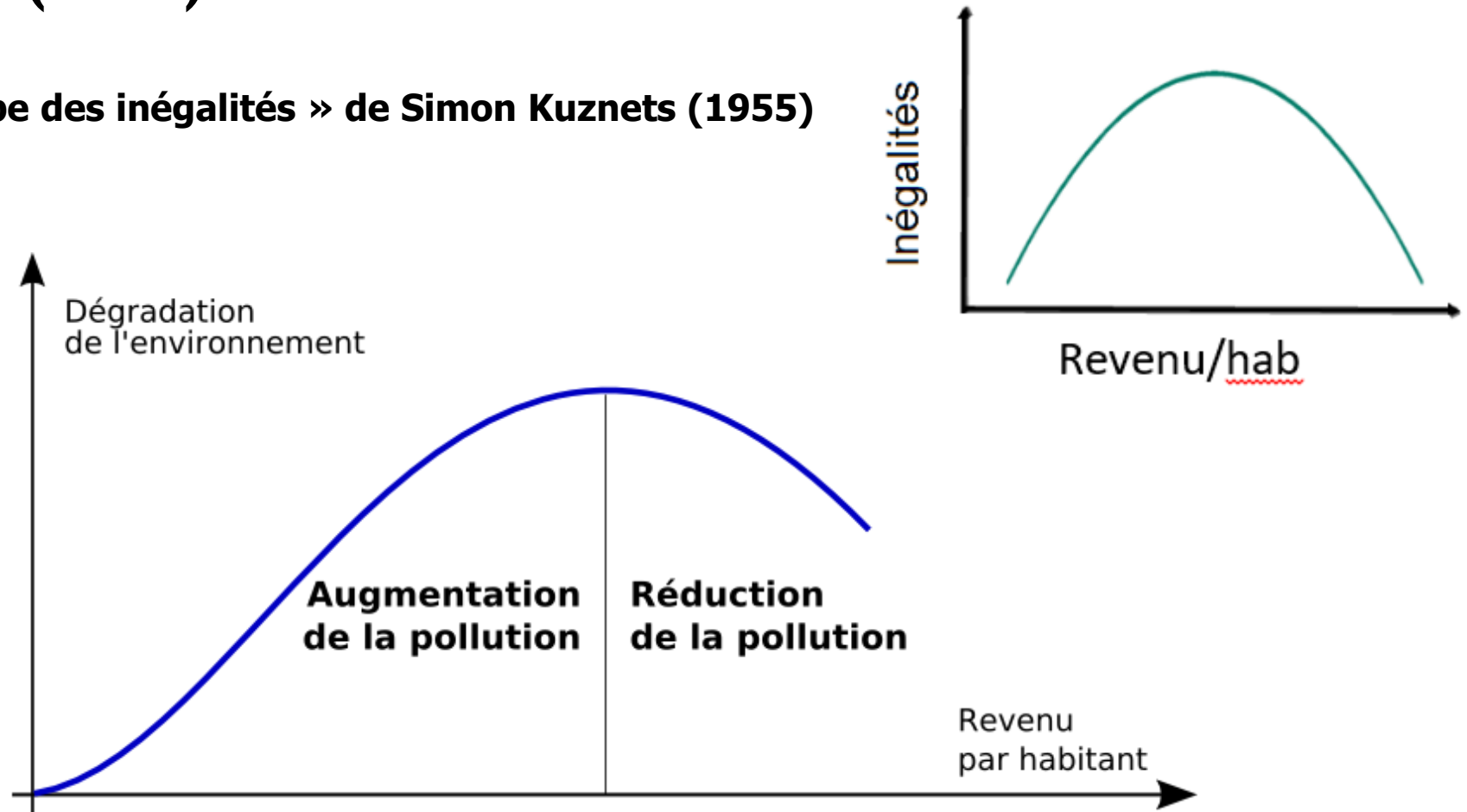
Les vertus de l'ouverture internationale

L'évidence du terrain : l'ouverture comme modèle de croissance

- La plupart des pays de la planète adoptent des modèles de croissances et de développement fondés sur l'ouverture
 - Le désarmement douanier s'étend aussi aux PVD : ce sont Cuba et l'Iran qui demandent aux Etats-Unis de lever l'embargo sur le commerce.
- **Les vertus de la spécialisation**
 - La spécialisation internationale permet de tirer le meilleur avantage possible des ressources disponibles
 - La croissance obtenue, grâce à la spécialisation, offre la possibilité d'importer des produits et des équipements plus efficaces et plus propres
 - L'argument de l'information parfaite : l'ouverture met les pays au fait des coûts et des avantages réels des dégradations...

Une illustration : la courbe environnementale de Kuznets (CEK)

La « courbe des inégalités » de Simon Kuznets (1955)



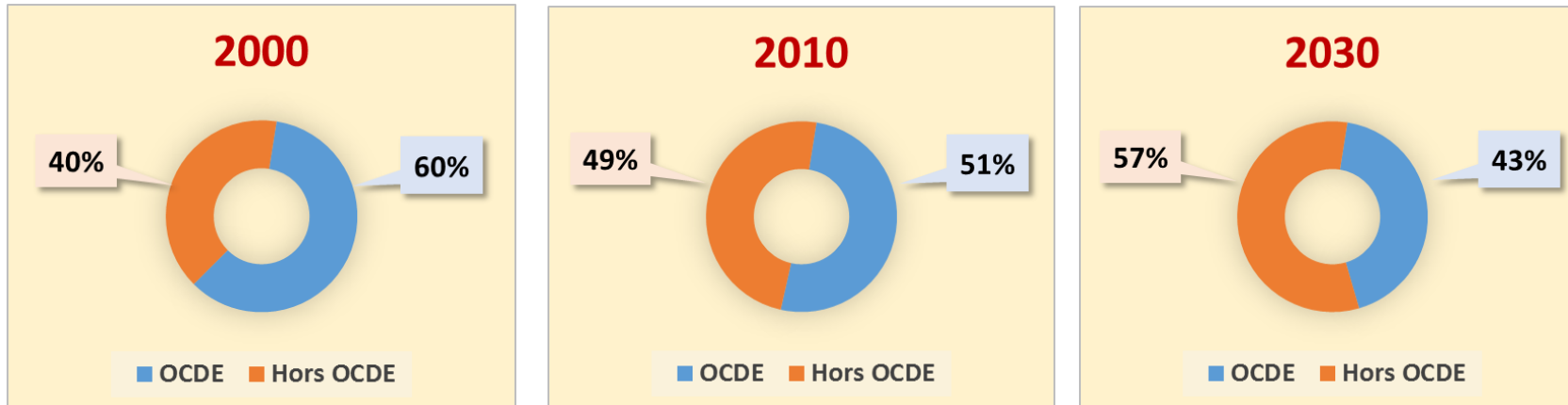
Le point de vue nuancé de Pascal Lamy



Pascal Lamy
Quand la France s'éveillera
2014

- **Grâce au commerce, il y a continuité entre sous-développement et développement**
 - En 2012, pour la première fois, la production des pays en développement a dépassé celle des pays développés, et cela va s'accroître. Pour être plus précis, il y a maintenant une continuité entre ces deux catégories.
 - Mais, il ne faut pas oublier que les inégalités se sont creusées dans le monde développé, comme dans les pays en développement. La mondialisation a sorti des milliards de personnes de la pauvreté, mais au prix d'inégalités croissantes.
- **Le protectionnisme et le patriotisme économique n'ont plus de sens**
 - Il y a vingt ans, le contenu en importations des exportations (la part des composants étrangers dans le produit national vendu à l'étranger) était de 20%. La proportion est aujourd'hui de 40% et sera demain de 60%.
 - Si le patriotisme économique, c'est vouloir consommer et exporter le plus possible de produits nationaux, cela n'a plus de sens...

A long terme (2030), les pays en développement représenteraient près de 60% du PIB mondial



Selon l'OCDE (Perspectives du développement mondial : le basculement de la richesse, 2010), la mondialisation de l'économie et la crise financière et économique ont accentué la transformation structurelle de l'économie mondiale. Les prévisions à plus long terme suggèrent que les pays en développement et les pays émergents sont susceptibles de représenter près de 60% du PIB mondial en 2030. C'est la conséquences de leur participation accrue aux rouages de l'économie mondiale...

Source : OCDE, Perspectives du développement mondial : le basculement de la richesse, 2010.

Bibliographie indicative

- **Abdelmalki L. et Mundler P.**, Economie de l'environnement et du développement durable, Editions de Boeck, 2010.
- **Bolay J.-C. et Schmid M.**, Coopération et développement durable, Presses universitaires romandes, Lausanne, 2004.
- **Brionnes H. et Tellenne C.**, Mondialisation, environnement et développement, Ellipses, 2004.
- **Damian M., Graz J.-Ch.** (sous dir.), Commerce international et développement soutenable, Economica, 2001.
- **London L.**, Commerce et Environnement, PUF, Coll. Que Sais-Je?, 2001.
- **Luff D.**, Le droit de l'Organisation mondiale du commerce, Bruylant Edition, 2017.
- **Morin J.-F., Orsini A.**, Politique internationale de l'environnement, Presses de Sciences Po, 2015.
- **Zugravu Soilita N.**, Croissance, commerce, ide et leur impact sur l'environnement, Université Européenne, 2011.